

L'ER

Est un **enseignant spécialisé**.

Est l'**interlocuteur privilégié** des familles.

Est administrativement rattaché à une circonscription ASH.

Rôle et missions

Assure une mission essentielle d'**accueil** et d'**information** auprès des familles, lors du montage d'une demande MDPH.

A un rôle d'**information**, de **conseil** et d'**aide**.

Participe aux **commissions d'affectation** en ULIS.

A un rôle de **médiateur** entre tous les partenaires : école, famille, partenaires de soins, MPDH... sur un secteur donné.

Est chargé de l'**animation** et de la **coordination** de l'**ESS**.
(Equipe de Suivi de la Scolarisation)
Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du PPS.

Attention : Ne pas confondre EE et ESS. Seule la dernière nécessite la présence de l'ER.

Renseigne l'**enquête nationale DGESCO**.

Est en lien régulier avec les IEN et les CPC de son secteur.

Rédige un compte-rendu de l'ESS, qui prend la forme du GEVA-Sco.

Transmet le GEVA-Sco à l'établissement scolaire, à la famille et à la MDPH.

Peut transmettre, avec l'accord de la famille, le GEVA-Sco aux partenaires.

Voir 4 pages départemental